

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	43	45

Date de la convocation

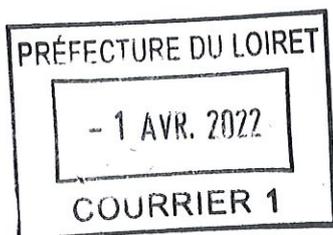
9 mars 2022

Numéro de la délibération

22-11

Objet de la Délibération

Affectation des résultats de l'exercice 2021



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 1<sup>er</sup> avril 2022  
Et publication ou notification  
Le 1<sup>er</sup> avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de TOURNOISIS, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Mirianne BOHOMETT (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (GEMIGNY), Thierry CLAVEAU (VILLAMBLAIN), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy) Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Patay), Sébastien ROJO (Patay), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes),

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Bruno CHESNEAU (suppléant de Michel FAUGOUIN - Chaingy), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLEE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds en Beauce).

A donné pouvoir :

Patrice VOISIN (Patay) à Sébastien ROJO (Patay).  
Pascal FOULON (Saint-Ay) à Marie-Françoise QUERE (Saint-Ay).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy), Thierry COUTANT (Saint-Péravy-la-Colombe), Claude PELLETIER (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Marie-Christine MALET (Mareau-aux-Prés), Marie Françoise QUERE (Saint-Ay)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

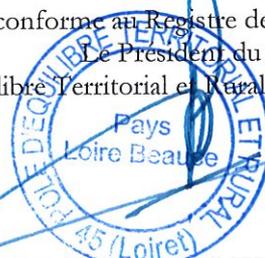
Entendu l'exposé du Président,

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 43 852,22 € (quarante-trois mille huit cent cinquante-deux euros et vingt-deux centimes) en investissement au compte 1068, pour un montant de 14 437,81 € (quatorze mille quatre cent trente-sept euros et quatre-vingts et un centime)
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 29 414,41 € (Vingt-neuf mille quatre cent quatorze et quarante et un centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2022 (compte 002).
- d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2021, d'un montant de 14 437,81 € (quatorze mille quatre cent trente-sept euros et quatre-vingts et un centime), en intégralité en déficit d'investissement reporté (compte 001).
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

45269  
Code INSEE

PETR Pays Loire Beauce  
PETR Pays Loire Beauce

2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 82  
Nombre de membres présents : 43  
Nombre de membres exprimés : 45  
VOTES :  
Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-69 942,33
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 794,55
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>43 852,22</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-14 437,81
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	14 437,81
AFFECTATION = C. = G. + H.	43 852,22
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	14 437,81
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	29 414,41
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le CULLERIER Frédéric, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 1<sup>er</sup> avril 2022 et de la publication le



A. le *Saint cy*  
le 23 Mars 2022  
M. le Président F. CULLERIER  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays LOIRE BEAUCE

